



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant l'occupation
du domaine public

**OBJET : abrogation de permis de stationnement
- terrasse ouverte - 20, rue Clément-Vienot
fpg**

**ARRETE N° A - T - 23 0073
EN DATE DU 26 JAN. 2023**

Le Maire de Vincennes,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code pénal ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDERANT le courriel reçu le 13 janvier 2023 de Monsieur LIU Feiwu Gérant du commerce de restauration sous l enseigne « SAGA », concernant la vente de l'établissement entraînant l'annulation de l'occupation du domaine public ;

ARRÊTE

ARTICLE I - L'arrêté n°3051 en date du 4 septembre 2017 autorisant Monsieur LIU Feiwu gérant du commerce de restauration sous l'enseigne « SAGA » à mettre en place une terrasse ouverte au droit de son commerce sis 20, rue Clément-Viénot, **est abrogé**.

ARTICLE II - La terrasse ouverte ne doit plus occuper le domaine public à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE III - Les droits de voirie correspondants à cette occupation du domaine public cessent d'être exigibles au 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE IV - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au pétitionnaire.



Robin LOUVIGNÉ
Adjoint au Maire
chargé du cadre de vie, des mobilités
et de la propreté